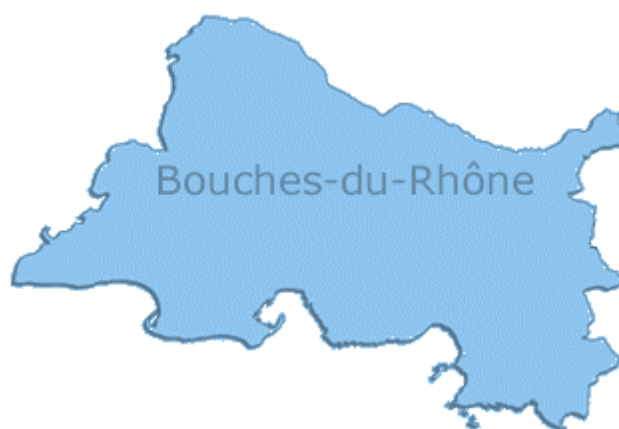




**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône



Bulletin Départemental n°125 du 29 mars 2021

SOMMAIRE

	Page
Division des Personnels Enseignants	
○ Liste postes à exigences particulières 1 ^{er} degré RS21_ Bouches du Rhône	3
○ Fiche de poste 1_ Enseignant Référent de Scolarisation des Élèves en situation de Handicap (ERSEH)	4
○ Fiche de poste 2-1_ Enseignant Spécialisé dans une unité d'enseignement en hôpital	5
○ Fiche de poste 2-2_ Enseignant spécialisé en Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)	6
○ Fiche de poste 2-3_ Enseignant spécialisé en Hôpital De Jour (HDJ) / Centre Médico Psychologique (CMP) / Centre d'Action Médico Sociale Précoce 'CAMSP) / Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)	7
○ Fiche de poste 2-4_ Enseignant en Institut d'Éducation Motrice (I.E.M) / Enseignant en Unité Externalisée pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (UEE-EEAP)	8
○ Fiche de poste 2-5_ enseignant spécialisé en Institut Médico Éducatif (IME)	9
○ Fiche de poste 2-6_ enseignant spécialisé en Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)	10
○ Fiche de poste 2-7_ Enseignant spécialisé en Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)	11
○ Fiche de poste 2-8_ Enseignant spécialisé en : - Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) - Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEMA)	12
○ Fiche de poste 3-1_ Enseignant en Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) 1 ^{er} degré	13

○ Fiche de poste 3-2_ Enseignant en Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) 2 nd degré	14
○ Fiche de poste 4_ Enseignants Ressources aux Usages Numériques (ERUN)	16
○ Fiche de poste 5-1_ Directeur en Ecole d'Immersion en Langues (EDIL)	17
○ Fiche de poste 5-2_ Directeur en école DARE-English	18
○ Fiche de poste 6_ Directeur d'école REP+ 12 classes et plus	19
○ Fiche de poste 8_ Enseignant en Classe à Horaires Aménagés Gymnastique (CHAG)	20
○ Fiche de poste 9_ Enseignant en Ecole FREINET	21
○ Fiche de poste 10-1_ Enseignant exerçant en école bilingue EDIL	22
○ Fiche de poste 10-2_ Enseignant exerçant en école bilingue DARE-English	23

Postes à exigences particulières

- 1 [Référént de scolarisation ERSEH](#)
- 2 Postes de l'ASH
 - 2-1 [Enseignant en hôpital](#)
 - 2-2 [Enseignant en CMPP](#)
 - 2-3 [Enseignant en HDJ CMP CAMSP CATTTP](#)
 - 2-4 [Enseignant en IEM et UEE-EEAP](#)
 - 2-5 [Enseignant en IME](#)
 - 2-6 [Enseignant en ITEP](#)
 - 2-7 [Enseignant en SESSAD](#)
 - 2-8 [Enseignant en UEMA UEEA](#)
- 3 UPE2A
 - 3-1 [UPE2A 1^{er} degré](#)
 - 3-2 [UPE2A 2Nd degré](#)
- 4 [ERUN](#)
- 5 Directeur Ecole fléchée
 - 5-1 [Directeur Ecole EDIL](#)
 - 5-2 [Directeur école Dare English](#)
- 6 [Directeur d'écoles Rep+ à partir de 12 classes](#)
- 8 [Classes à horaires aménagées](#)
- 9 [Technique Freinet](#)
- 10 Postes langues
 - 10-1 [Postes EDIL](#)
 - 10-2 [Postes DARE English](#)

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°1
	INTITULE DU POSTE	Enseignant « Référent de Scolarisation » des Elèves en situation de Handicap (ERSEH)
	PLACE DU POSTE	Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale, il exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH du secteur. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Références : décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 L'enseignant référent de scolarisation exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
	MISSIONS	-Accueillir et informer les parents d'enfants handicapés sur les diverses possibilités de scolarisation («expert scolarité auprès de la MDPH») -Aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement lors de l'inscription, contribuer à l'évaluation des besoins pour que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation. -Réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires. -Être conseiller technique auprès des inspecteurs, chefs d'établissements et directeurs d'école.
	FONCTIONS	-être une personne ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, - faire des suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des AESH, en particulier, pour les ULIS en aidant les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves handicapés, -être un interlocuteur pour les différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés de leur secteur : parents, institutions et associations, AESH... - assurer la préparation des réunions et la présence dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps- réunions fréquentes à midi et le soir). - renseigner GANESH et l'ensemble des enquêtes départementales, rectorales et nationales pour ce qui concerne son territoire.
	COMPETENCES	-connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des enfants en situation de handicap -sens de l'organisation, compétence en secrétariat, pratique de l'outil informatique -sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire -discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille -expérience pédagogique, capacité à conseiller les enseignants, en particulier sur les problèmes de la détermination des objectifs et de l'évaluation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPA-SH)
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Base de 1607 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins, variables, au cours de l'année scolaire.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : un curriculum vitae, une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation), l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat. Des entretiens seront organisés.
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°2-1
	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ DANS UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN HÔPITAL – Dispositif école à l'hôpital pour enfants et adolescents malades.
	PLACE DU POSTE	Les postes sont implantés au sein de l'école des centres hospitaliers pour enfants et adolescents malades à Marseille : à l'hôpital de la Timone (13005) et à l'hôpital Nord (13015). L'exercice de la mission peut toutefois s'effectuer indifféremment sur La Timone, l'hôpital Nord et Sainte-Marguerite 13009 (Salins de Bregille).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignant spécialisé exerce ses fonctions auprès des enfants et adolescents hospitalisés dans les différents services de pédiatrie et de chirurgie infantile. Selon leurs pathologies, ils peuvent être en hospitalisation de jour ou en unité de moyens à longs séjours. Il assure la continuité pédagogique par la proposition de temps de scolarisation, soit en chambre, soit au sein d'une classe, dans le cadre d'un projet pédagogique en lien avec l'établissement d'origine.
	MISSIONS	Assurer la scolarisation des enfants et adolescents pendant leur temps d'hospitalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un projet d'apprentissage, - Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de l'élève, - Travailler en lien étroit avec les différents enseignants de l'établissement d'origine de l'élève, - Utiliser les nouvelles technologies (webcam, internet, visioconférence) afin de garder le contact avec l'école ou l'établissement d'origine, - Préparer et accompagner le retour en milieu scolaire ordinaire, - Contribuer, le cas échéant, à la mise en place de l'Apadhe ou d'autres modalités d'enseignement à distance, - Participer si besoin aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation permettant la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation, Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IEN ASH..
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent malades ; - Être capable de mettre en œuvre des temps d'enseignement adaptés auprès d'élèves d'âges variés, - Connaître le système éducatif et ses acteurs, la réglementation en vigueur, - Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation, - Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe, - Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public..
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH)
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : un curriculum vitae, une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation), l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat. Des entretiens seront organisés.
	CONTACT	IEN ASH concernée : Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.01330881@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°2-2
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en CMPP
	PLACE DU POSTE	Les postes d'enseignants sont implantés : - au CMPP La Roquette d'Arles, IEN ASH Ouest - au CMPP Henri Wallon d'Aix-en-Provence, IEN ASH Est, - au CMPP départemental à Marseille (13006, 13008, 13010, 13012), IEN ASH Marseille.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé du secteur médico-social répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Le CMPP participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.
	FONCTIONS	L'enseignant contribue à lever les difficultés scolaires des élèves accueillis. Il veille à maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Aider l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages. - Agir avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre. Développer des médiations plurielles. - Articuler les actions à celles conduites auprès des élèves par l'équipe enseignante et contribuer au Programme Personnalisé de Réussite Educative ou au Projet Personnel de Scolarisation mis en œuvre. - Recenser, analyser les actions mises en place en amont et comprendre les attentes du maître dans la classe, du professeur lors des cours, des adultes en général dans l'école ou l'établissement, des parents pour articuler les aides spécialisées.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1er et 2nd degré). - Travailler en équipe pluridisciplinaire. - Etre apte à travailler avec des enfants ou adolescents dont le comportement peut être troublant. - Faire preuve d'initiative quant aux propositions d'aide. - Etre méthodique, rendre compte, évaluer son action. - Placer son action au service du parcours de l'élève.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH)
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : un curriculum vitae, une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation), l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat. Des entretiens seront organisés.
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

IDENTIFICATION DU POSTE	
REFERENCE	N°2-3
INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en hôpital de jour (HDJ-CMP-CAMSP-CATTP)
PLACE DU POSTE	<p>Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Lieux d'implantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôpital de jour, unité pour adolescents Oxalys, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - Hôpital de jour Montperrin, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - Hôpital de jour La Ciotat, IEN ASH Est - Château-Guis, hôpital Sainte-Marguerite, Marseille 13009, IEN ASH Marseille - Hôpital Le Relais, Marseille 13009, IEN ASH Marseille - Hôpital d'adolescents, Salvator, Marseille 13009, IEN ASH Marseille - Hôpital de jour Calypso, Marseille 13014, IEN ASH Marseille - Hôpital de jour Valvert, La Farandole, Marseille 13011, Hôpital de jour Valvert, Les Ecoutilles, Aubagne, Hôpital Valvert, CATTP Les Ricochets, Allauch, IEN ASH Est - Hôpital Edouard Toulouse : postes de l'Unité d'enseignement répartis sur Marseille 13001,13002,13003,13013, 13014, 13015, 13016, IEN ASH Marseille - Hôpital de jour Martigues, IEN ASH Ouest - Hôpital de jour Salon de Provence, IEN ASH-Ouest - Centre de psychothérapie infantile, Vitrolles, IEN ASH Ouest
PROFIL DU POSTE	
CADRE GENERAL	<p>Les Centres d'Accueil Médico-Social Précoce (CAMSP) accueillent des enfants de la naissance à 6 ans, présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées.</p> <p>Les Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps partiel (CATTP) proposent des prises en charge individuelles ou en groupe pour enfants et adolescents.</p> <p>Les Centres Médico-psychologique (CMP) accueillent des enfants et adolescents en difficulté psychologiques et scolaires.</p> <p>Les Hôpitaux de jour (HDJ) reçoivent des enfants et adolescents présentant des déficiences, des troubles envahissants du développement, de la personnalité, des retards de développement.</p>
MISSIONS	<p>Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle du chef de service, l'enseignant est le référent pédagogique au sein de la structure. Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire, participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement et aux formations. Il met en place des enseignements adaptés et le suivi pédagogique selon les modalités définies au sein de l'équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Il est « personne-ressource » et assure l'interface entre les établissements scolaires et la structure de soins. Il se déplace dans les établissements scolaires des élèves suivis et peut s'inscrire dans une démarche temporaire de co-intervention. Il participe aux équipes pédagogiques et aux équipes de suivi de scolarisation.</p> <p>NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.</p>
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir travailler en équipe, concevoir et mettre en œuvre des modalités de co-intervention au sein de l'équipe pluridisciplinaire, - Maîtriser le cadre législatif et réglementaire de l'Education nationale - Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des difficultés psychologiques ou des difficultés d'apprentissage diverses (DYS, TSA, etc.) - Mettre en œuvre des méthodes et des outils d'observation et d'évaluation adaptés et des modalités d'apprentissage personnalisées et explicites, - Se positionner en « personne ressource » pour répondre aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	
DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE NOMINATION	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH)
REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : un curriculum vitae, une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation), l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat. Des entretiens seront organisés.
CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

IDENTIFICATION DU POSTE		REFERENCE	N°2-4
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant en I.E.M (Institut d'éducation motrice) Enseignant en UEE-EEAP (unité externalisée pour enfants et adolescents polyhandicapés)	
	PLACE DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Institut d'éducation motrice (IEM) de Saint-Thys, Marseille 13010 - L'UEE-EEAP est implantée à l'école primaire Sainte Marthe Audisio, Marseille 13014. 	
	CADRE GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> - Les IEM ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents souffrant d'un handicap moteur (essentiellement infirmité motrice cérébrale) avec ou sans troubles associés, les EEAP accueillent des enfants et adolescents polyhandicapés. Les élèves de l'IEM Saint-Thys sont majoritairement scolarisés par petits groupes au sein de l'unité d'enseignement. Si les enseignements sont en conformité avec les programmes, les retards dans les apprentissages peuvent être importants. Un partenariat avec des établissements de référence permet des temps de scolarisation en milieu ordinaire pour certains enfants ou adolescents en fonction de leur projet personnalisé de scolarisation et de leur projet personnalisé d'accompagnement. - L'UEE-EEAP est un dispositif médico-social accueillant les élèves à l'école. 	
PROFIL DU POSTE	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'IEM, l'enseignant intervient dans le cadre du projet de l'unité d'enseignement piloté par la coordonnatrice pédagogique, sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de l'IEM et l'autorité pédagogique de l'IEN ASH. - Pour l'UEE-EEAP, l'enseignante assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'EMS et l'autorité pédagogique de l'IEN ASH. 	
	MISSIONS	L'enseignant : <ul style="list-style-type: none"> - est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de la structure (pédopsychiatres, psychologues, éducateurs, etc.) et participe aux réunions institutionnelles de synthèse, de fonctionnement ou de formation, - construit et coordonne les projets des élèves, au sein de l'unité d'enseignement ou avec les classes de référence, - assure une mission d'enseignement auprès des élèves au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves, - formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés, - le cas échéant, accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents. 	
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en équipe, - posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des troubles, - mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées, - mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant. 	
	DIPLÔMES ET EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPA-SH)	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.	
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : un curriculum vitae, une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation), l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat. Des entretiens seront organisés.	
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299	

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°2-5
	INTITULÉ DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN IME
	PLACE DU POSTE	<p>Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Lieux d'implantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IME Les Tamaris, IME Les Amandiers, IME Le Paradou, Marseille 08, IEN ASH Marseille - IME Escat, Marseille 13011, IEN ASH Marseille (sur site IME Valbrise) - IME Plateforme autisme Ari, Marseille 13013, IEN ASH Marseille - IME Mont Riant, Marseille 13014, IEN ASH Marseille - IME DUE Apar, Marseille 13014, IEN ASH Marseille - IME Vert Pré, Marseille 13009, IEN ASH Est - IME Les Trois Lucs, IME Les Figuiers, Marseille 13012, IEN ASH Est - IME La Pépinière, La Ciotat, IEN ASH Est - IME Le Colombier, La Roque d'Anthéron, IEN ASH Est - IME Les Cyprès, Salon de Provence, IEN ASH Ouest - IME Les Fauvettes, Vitrolles, IEN ASH Ouest
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'IME est un établissement médico-social qui accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels ou polyhandicapés. Il conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'IME, et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Individuel d'Accompagnement.
	MISSIONS	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage, - assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves, - formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés, - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire, - participe aux équipes de suivi de la scolarisation, - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins. <p>NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH)
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : un curriculum vitae, une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation), l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat. Des entretiens seront organisés.
	CONTACT	<p>IEN ASH du secteur concerné :</p> <p>Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178</p> <p>Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299</p> <p>Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816</p>

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°2-6
	INTITULÉ DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN ITEP
	PLACE DU POSTE	<p>Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Attention, dans le département, ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ITEP Saint Yves Moissons-Nouvelles, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - ITEP La Sarriette, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - ITEP ARI Centre-Est, Marseille 13013, IEN ASH Est et Marseille 13014, IEN ASH Marseille - ITEP ARI Les Bastides, Marseille 13010 et 13011, Aubagne, IEN ASH Est - ITEP ARI Nord Littoral, Marseille 13015 et 13016, IEN ASH Marseille - ITEP ARI Sanderval, Marseille 13010, IEN ASH Est et Marseille 13008, IEN ASH Marseille - ITEP des Cadeneaux, UE implantée à l'hôpital Montperrin, Aix-en-Provence, IEN ASH Ouest
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Les ITEP ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents présentant des troubles psychiques et des troubles des conduites et du comportement. Ces établissements disposent de plusieurs outils, pour favoriser la mise en œuvre d'aides concrètes et de moyens spécialisés en direction de l'enfant dans son milieu de vie habituel.</p> <p>La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances et de compétences.</p> <p>La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service médico-social ; - les collaborations particulières avec les établissements scolaires.
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Personnel d'Accompagnement.
	MISSIONS	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participe à l'élaboration du Projet Personnel d'Accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage ; - assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves. - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire ; - participe aux équipes de suivi de la scolarisation ; - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins. <p>NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH)
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : un curriculum vitae, une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation), l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat. Des entretiens seront organisés.
CONTACT	<p>IEN ASH du secteur concerné :</p> <p>Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178</p> <p>Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299</p> <p>Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816</p>	

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

IDENTIFICATION DU POSTE		N° 2-7
REFERENCE	N° 2-7	
INTITULÉ DU POSTE	Enseignant spécialisé en SESSAD	
PLACE DU POSTE	<p>Attention, l'implantation des postes au sein de l'EMS diffère du secteur d'intervention souvent très large :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SESSAD Les Calanques et Côte Bleue, Marseille 13009, troubles moteurs avec troubles associés, IEN ASH Marseille - SESSAD Resodys, Marseille 13001, troubles dys, IEN ASH Marseille - SESSAD Les Alpilles, (SSEFIS) Aix en Provence, troubles auditifs, IEN ASH Est - SESSAD Le Verdier, 2 secteurs : Cabannes/St-Rémy et Fos/Istres/Martigues/Miramas, et 2 UE externalisées à Arles et Sénas. Postes rattachés à l'ITEP Le Verdier, troubles psychiques et troubles de la conduite et du comportement, IEN ASH Ouest 	
PROFIL DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL	Le SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) intervient au plus près du milieu de vie des enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe la socialisation et/ou l'accès aux apprentissages. Leur prise en charge, selon la nature des besoins du public accueilli, s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités éducatives et pédagogiques. Elle peut aussi se faire au sein d'une UE externalisée.
	FONCTIONS	Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat. L'enseignant est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire, il construit et coordonne les projets des élèves avec les enseignants de la classe d'origine.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences. - Mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre - Mettre en place des outils d'évaluation. - Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins. - Maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales. - Participer à la construction du projet d'orientation en partenariat. - Être personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages, - Qualités de rigueur et d'organisation, - Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat ; - Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ; - Prise en charge individuelle ou en groupe ; - Travail en partenariat avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH)
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves +108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : un curriculum vitae, une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation), l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat. Des entretiens seront organisés.
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel, IEN ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIÈRE

	REFERENCE	N°2-8
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en : - unité d'enseignement autisme en maternelle UEMA - unité d'enseignement autisme en élémentaire UEEA
	PLACE DU POSTE	Ces dispositifs médico-sociaux sont implantés dans les écoles suivantes : UEMA- École maternelle des Dames, Marseille 2ème (ARI) UEMA- École maternelle La Bricarde, Marseille 16 ^{ème} (APAR) UEMA- École maternelle Jean Maurel, Aix-en-Provence (APAR) UEMA- École maternelle Reine Marie Casimir Gouin, Istres (APAJH) UEMA- École maternelle Paul Cézanne, Miramas (AGAPEI 13) UEEA- École élémentaire La Blancarde, Marseille 12ème (AMSP)
PROFIL DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL ET RÉFÉRENCES	L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois ans, ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. L'unité d'enseignement en élémentaire accueille, elle, 10 élèves. Ces unités sont adossées à un établissement médico-social. - 4è plan autisme (2018-2022) - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022
	MISSIONS	- Mettre en œuvre les temps d'enseignement. - Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement. - Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). - Partager, avec l'équipe du service médico-social à laquelle il appartient, un langage et des outils de réflexion communs. - Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant.
	COMPÉTENCES	En particulier sur cette UE, le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux, - développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA), - assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle ou élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH)
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : un curriculum vitae, une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation), l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat. Des entretiens seront organisés.
	CONTACT	UEMA Miramas et Istres : Mme Le Mercier IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 UEMA Aix-en-Provence : Mme Mahussier IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 UEMA et UEEA Marseille : Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.013388l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°3-1
	INTITULE DU POSTE	Enseignant UPE2A 1^{er} degré
	PLACE DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le poste est placé au sein d'un établissement du 1 ^{er} degré d'Aix-Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	<p>Assurer le premier accueil des familles d'EANA et d'EFIV.</p> <p>Evaluer chaque élève à son arrivée dans sa langue d'origine et en français afin de déterminer son niveau de classe et de mettre en place sa prise en charge en UPE2A.</p> <p>Assurer un enseignement du français langue étrangère et le français langue de scolarisation aux élèves nouvellement arrivés en France.</p> <p>Organiser l'emploi du temps individuel et évolutif de l'élève en élaborant un projet articulé avec le projet d'école.</p> <p>Organiser les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique afin de mettre en oeuvre les inclusions en classe ordinaire au fil de l'acquisition des compétences des élèves</p> <p>Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique en tant que personne-ressource pour adapter les situations d'apprentissage et réaliser les évaluations formatives.</p> <p>Animer les rencontres avec les familles.</p> <p>Préparer les élèves à la passation du DELF prim.</p> <p>Participer en tant qu'examinateur-correcteur au DELF.</p> <p>Travailler en étroite collaboration avec la structure du CASNAV.</p> <p>Il est rappelé qu'une UPE2A école a vocation à être itinérante. Le titulaire du poste pourra alors être conduit à intervenir sur plusieurs écoles mais aussi, à partager son temps de service entre le premier degré et le collège de secteur.</p>
	COMPETENCES	<p>Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance des publics EANA, EFIV, et les problématiques actuelles, - connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation, - bonne connaissance des problématiques de l'évaluation. - volonté d'implication personnelle,
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré, titulaire de l'Education nationale, exerçant à plein temps dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.</p> <p>A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant des procédures légales de reclassement.</p>
	NOMINATION	Affectation du poste au barème après avis favorable de la commission d'évaluation
	REGIME INDEMNITAIRE	<p>NBI : 30points.</p> <p>Indemnité de suivi et d'orientation des élèves</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les personnes intéressées sont invitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à remplir la demande de candidature disponible lors de la saisie des vœux sur le serveur SIAM, - à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante : <p>Madame la responsable académique du CASNAV 26-28 boulevard Charles Nédélec, 13001 MARSEILLE</p> <p>Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel : ce.casnav@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Date limite de dépôt des dossiers : 4 avril 2021</p> <p>Les candidats retenus seront ensuite convoqués à un entretien.</p>
	CONTACT	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Mme Béatrice Piqué soit par téléphone (04 91 99 68 52), soit par mel : ce.casnav@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

MISSIONS ET COMPETENCES	REFERENCE	N°3-2
	INTITULE DU POSTE	Enseignant 1^{er} degré UPE2A collège
	PLACE DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le poste est placé au sein d'un établissement du 2 nd degré d'Aix-Marseille.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le premier accueil des familles d'EANA et d'EFIV et assurer la liaison avec les familles et les différents partenaires de l'établissement. - A partir des évaluations CASNAV, déterminer son niveau de classe et de mettre en place sa prise en charge en UPE2A. - Assurer un enseignement du français langue étrangère et le français langue de scolarisation aux élèves nouvellement arrivés en France. - Différencier la pédagogie en fonction du niveau d'acquisition des compétences des élèves confiés. - Organiser l'emploi du temps individuel et évolutif de l'élève en élaborant un projet articulé avec le projet d'établissement et de réseau. - Organiser les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique afin de mettre en œuvre les inclusions en classe ordinaire au fil de l'acquisition des compétences des élèves. - Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique en tant que personne ressource pour adapter les situations d'apprentissage et réaliser les évaluations formatives. - Préparer les élèves à la passation du DELF scolaire. - Participer en tant qu'examineur-correcteur au DELF scolaire. - Travailler en étroite collaboration avec la structure du CASNAV. - Participer aux formations spécifiques mises en place.
COMPETENCES	<p>Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance des publics EANA, EFIV, et les problématiques actuelles, - connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation, - bonne connaissance des problématiques de l'évaluation, - volonté d'implication personnelle, - compétences organisationnelles, - savoir travailler en équipe pluridisciplinaire, - capacités de disponibilité, d'écoute et d'adaptabilité, - connaissance des programmes du collège, du référentiel du socle commun et l'organisation en cycle. 	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Peut postuler tout enseignant du premier degré , titulaire de l'Education nationale, exerçant à plein temps dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine. A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant des procédures légales de reclassement.
	REGIME HORAIRE ET INDEMNITAIRE	Volume horaire d'enseignement spécifique : 21h Nbi 30points. Indemnité de suivi et d'orientation des élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur le responsable académique du CASNAV 26-28 boulevard Charles Nédélec, 13001 MARSEILLE</p> <p>Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel : ce.casnav@ac-aix-marseille.fr . Date limite de dépôt des dossiers :4 avril 2021 Les candidats retenus seront ensuite convoqués à un entretien.</p>

	CONTACT	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Mme Béatrice Piqué soit par téléphone (04 91 99 68 52), soit par mel (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr).
--	----------------	---

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°4
	INTITULE DU POSTE	E.R.U.N (Enseignants Ressources aux Usages Numériques)
	PLACE DU POSTE	Rattachés administrativement à une circonscription, mais exercent leurs missions sur 2 circonscriptions, sous la responsabilité conjointe de l'IEN chargé de la mission numérique au niveau départemental et des inspecteurs de circonscription
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Les enseignants ressource aux usages du numérique sont chargés de réaliser, prioritairement, le Programme de Travail Départemental arrêté par le Directeur Académique dans le cadre de la mise en œuvre du socle commun et du projet académique.
	MISSIONS	Les ERUN fourniront un bilan annuel d'activité aux IEN dont ils dépendent et à l'IEN chargé de la mission Numérique en cohérence avec leurs missions et les actions impulsées dans le cadre du projet départemental.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner, au quotidien, la mise en place des actions et le développement de la stratégie pour le numérique à l'école (plan numérique, Compétences du CRCN,) - Contribuer à la formation des enseignants au et par le numérique, en encadrant la mise en place de la plateforme M@gistere, et relayant les outils validés dans le cadre d'animations pédagogiques, de stages ou de visites de classe. - Impulser des expérimentations et études sur les nouveaux modes d'apprentissage via le numérique - Repérer et valoriser les pratiques qui intègrent un usage raisonné du numérique. - Créer et mettre à la disposition des enseignants des ressources pédagogiques utilisant des outils numériques. - Elargir les usages de la visioconférence - Contribuer à accroître les certifications PIX - Accompagner le traitement informatique des dispositifs d'évaluations - Participer aux chantiers départementaux en tant que personne ressource. - Participer à l'actualisation de la partie « Pédagogie » des sites (circo Dpt) - Accompagner les applications métier des directeurs d'école.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Applicatifs de gestion liés au premier degré : ONDE Affelnet 6^e, LSU, Solaris, - Compétences techniques liés aux postes de travail et aux réseaux mis en place dans les écoles. - Validation personnelle d'un CRCN PIX - Bonne maîtrise des outils bureautiques permettant la production de statistiques et de tableaux de bord. - Préconisations et conseils liés à la sécurité des systèmes d'information et à la sécurisation des accès à Internet utilisés par les élèves.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Un niveau général dans tous les champs du CRCN est attendu : PIX a minima de niveau 3 souhaitable à défaut, l'engagement d'obtenir cette certification est nécessaire. Le CAFIPEMF est fortement conseillé
	NOMINATION	Pour les nouvelles nominations : poste à avis (passage devant une commission d'entretiens puis obtention du poste au barème avec participation au mouvement. Affectation à titre à TD
	REGIME HORAIRE & DE CONGES	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré. Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p><u>Poste à exigences particulières</u> : (passage devant une commission d'entretiens), puis obtention du poste au barème.</p> <p>Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat, avec copie IEN Numérique et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) - l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Bonnet - IEN chargée de la mission TICE au 06 34 18 54 35 par mail : ce.ientice13@ac-aix-marseille.fr	

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N° 5-1
	INTITULE DU POSTE PLACE DU POSTE	Directeur en école EDIL Poste de direction en école maternelle et/ou élémentaire inscrite dans le programme EDIL.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le programme EDIL vise à développer les enseignements bilingues. L'objectif est de mettre en œuvre l'enseignement bilingue à parité horaire dans les écoles inscrites dans le programme. Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le directeur d'une école EDIL exerce ses responsabilités en conformité avec le décret n°89-122 du 24 février 1989 . -Il anime des réunions, des groupes de travail avec l'équipe pédagogique de l'école, le cas échéant en lien avec le collège, et avec les partenaires associés, pour la mise en œuvre de l'enseignement des disciplines intégré en langue. -Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et de l'enseignement des disciplines en langue. -Il apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide. -Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves en langue et dans les disciplines non linguistiques (DNL).
	MISSIONS	-Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la circulaire n°2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école. -Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec le programme EDIL -Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service du projet d'enseignement en langue. -Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales. -Coordonner et piloter le projet d'école, notamment dans son volet linguistique. -Mutualiser et valoriser les compétences linguistiques et didactiques (DNL) des enseignants. -Impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance d'impliquer les familles. -Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du réseau des écoles bilingues. -Apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide. -Participer aux travaux des instances école-collège pour les enseignements en langue et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.
	COMPETENCES	-Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier. -Disposer d'un niveau minimum B2 dans le cadre européen commun de référence. -Disposer de bonnes connaissances sur l'enseignement de la langue, les enseignements en langue (CLIL/EMILE), les textes officiels, les prescriptions, les recommandations... - Maîtriser les ressources numériques pour l'enseignement de la langue et en langue.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeurs d'école. Il devra être inscrit sur la liste d'aptitude EDIL. L'obtention de la certification complémentaire DNL ou, à défaut, l'engagement à se présenter à cette épreuve de certification est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. Nomination à titre définitif.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> - Candidat déjà inscrits sur liste d'aptitude EDIL : envoi d'un courrier de candidature au plus tard le 4 avril par courrier électronique à : ce.edil13@ac-aix-marseille.fr (s/c de l'IEN dont dépend le candidat) - Candidats non-inscrits sur liste d'aptitude EDIL : envoi d'un dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et <u>un document de préparation d'une séquence comprenant une séance détaillée d'un enseignement d'une matière réalisé entièrement en anglais</u> au plus tard le 4 avril par courrier électronique à : ce.edil13@ac-aix-marseille.fr (s/c de l'IEN dont dépend le candidat)
	MODALITES DE RECRUTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Les candidats déjà inscrits sur liste aptitude EDIL postulent directement sur un poste de direction dans une école EDIL. - Les candidats non-inscrits sur liste d'aptitude EDIL seront convoqués devant une commission d'inscription sur liste d'aptitude entre le mardi 6 avril et le mardi 13 avril L'entretien comprend : <ul style="list-style-type: none"> - 15 minutes de présentation et d'échanges en anglais - 15 minutes d'échanges avec le jury en français sur des questions de didactique des langues vivantes et de DNL
	CONTACT	Inspectrice en charge de la mission Langues Vivantes : Fabienne Dupin Inspectrice en charge la mission Enseignements Internationaux : Pascale Olive ce.edil13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N° 5-2
	INTITULE DU POSTE	<u>Directeur en école DARE-English</u>
	PLACE DU POSTE	Poste de direction en école maternelle et/ou élémentaire inscrite dans le programme DARE-English
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Le programme DARE-English vise à développer les enseignements bilingues. L'objectif est de mettre en œuvre l'enseignement bilingue dans les écoles inscrites dans le programme.</p> <p>Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le directeur d'une école EDIL exerce ses responsabilités en conformité avec le décret n°89-122 du 24 février 1989.</p> <p>-Il anime des réunions, des groupes de travail avec l'équipe pédagogique de l'école, le cas échéant en lien avec le collège, et avec les partenaires associés, pour la mise en œuvre de l'enseignement des disciplines intégré en langue.</p> <p>-Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et de l'enseignement des disciplines en langue.</p> <p>-Il apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide.</p> <p>-Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves en langue et dans les disciplines non linguistiques (DNL).</p>
	MISSIONS	<p>-Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la circulaire n°2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école.</p> <p>-Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec le programme DARE-English</p> <p>-Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service du projet d'enseignement en langue.</p> <p>-Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales.</p> <p>-Coordonner et piloter le projet d'école, notamment dans son volet linguistique.</p> <p>-Mutualiser et valoriser les compétences linguistiques et didactiques (DNL) de tous les enseignants de l'école.</p> <p>-Impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance d'impliquer les familles.</p> <p>-Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du réseau des écoles bilingues.</p> <p>-Apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide.</p> <p>-Participer aux travaux des instances école-collège pour les enseignements en langue et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.</p>
	COMPETENCES	<p>-Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier.</p> <p>-Disposer d'un niveau minimum B2 dans le cadre européen commun de référence.</p> <p>-Disposer de bonnes connaissances sur l'enseignement de la langue, les enseignements en langue (CLIL/EMILE), les textes officiels, les prescriptions, les recommandations...</p> <p>- Maîtriser les ressources numériques pour l'enseignement de la langue et en langue.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeurs d'école. Il devra être inscrit sur la liste d'aptitude DARE-English. L'obtention de la certification complémentaire DNL ou, à défaut, l'engagement à se présenter à cette épreuve de certification est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. Nomination à titre définitif.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> - Candidat déjà inscrits sur liste d'aptitude DARE-English : envoi d'un courrier de candidature au plus tard le 4 avril par courrier électronique à : ce.edil13@ac-aix-marseille.fr (s/c de l'IEN dont dépend le candidat) - Candidats non-inscrits sur liste d'aptitude DARE-English : envoi d'un dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à : ce.edil13@ac-aix-marseille.fr (s/c de l'IEN dont dépend le candidat)
	MODALITES DE RECRUTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Les candidats déjà inscrits sur liste aptitude DARE-English postulent directement sur un poste de direction dans une école DARE-English. - Les candidats non-inscrits sur liste d'aptitude DARE-English seront convoqués devant une commission d'inscription sur liste d'aptitude entre le mardi 6 avril et le mardi 13 avril <p>L'entretien comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 minutes de présentation et d'échanges en anglais - 15 minutes d'échanges avec le jury en français sur des questions de didactique des langues vivantes et de DNL
	CONTACT	Inspectrice en charge de la mission Langues Vivantes : Fabienne Dupin Inspectrice en charge la mission Enseignements Internationaux : Pascale Olive ce.edil13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°6
	INTITULE DU POSTE	Direction déchargée à 100% en REP+ et Direction 12 classes en REP+
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015 qui renforce donc la mise en relation entre les écoles et le collège du réseau.
	MISSIONS	Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le directeur d'une école située au sein du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP + et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire. Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire. - Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école. - Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative. - Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire. - Participer aux différentes réunions du groupe de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée. - Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur de réseau et l'inspecteur de circonscription.
	COMPETENCES	<p>En plus des aptitudes de directeur d'école, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ; - Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ; - Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ; - Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ; - Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Poste à temps complet, l'affectation se fait à titre définitif au 1 ^{er} mouvement
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des directeurs d'école
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p><u>Poste à exigences particulières</u> : (passage devant une commission d'entretiens), puis obtention du poste au barème. Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr, avant le 4 avril 2021 s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
	CONTACT	ce.iema13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<h1>N° 8</h1>
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en classe à horaires aménagés Gymnastique
	PLACE DU POSTE	Cf. Annexe 12 du mémento mouvement
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'enseignant sur ce type de poste à avis exerce dans une école ordinaire, placée sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, garant du respect des parties administratives et pédagogiques du Code de l'Education et des programmes nationaux.
	MISSIONS	Enseigner dans les niveaux de classe suivants : CE2, CM1 et CM2 de l'école dans le respect du projet d'école, suivant l'horaire et le calendrier aménagés.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants. - Participer activement au projet d'école en respectant ses spécificités - Respecter les grands principes de la pédagogie : mise en valeur de l'enfant, acteur de ses apprentissages, tenant compte de la spécificité du public accueilli, potentiels sportifs de haut niveau.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe et notamment avec les partenaires du Pôle France de gymnastique. - Etre organisé, méthodique, en recherche d'innovations pédagogiques. - Avoir un positionnement institutionnel clair : loyauté, neutralité, laïcité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience professionnelle de 3 ans souhaitée
	NOMINATION	<ul style="list-style-type: none"> - Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME HORAIRE	<p>Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1^{er} degré, suivant l'aménagement horaire partenarial :</p> <p>Attention, le calendrier des congés scolaires est légèrement modifié dans les CHAG.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p><u>Poste à exigences particulières</u> : (passage devant une commission d'entretiens), puis obtention du poste au barème. Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
	CONTACT	Voir IEN CCPD concerné.

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N° 9
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en Ecole FREINET
	PLACE DU POSTE	Consulter l'annexe 12 des postes signalés
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'enseignant sur ce type de poste à avis exerce dans une école labellisée FREINET, placée sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, garant du respect des parties administratives et pédagogiques du Code de l'Education et des programmes nationaux.
	MISSIONS	Enseigner dans tout niveau de classe de l'école dans le respect du projet d'école.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants. - Participer activement au projet d'école en respectant ses spécificités - Respecter les grands principes de la pédagogie FREINET et de l'Education Nouvelle : mise en valeur de l'enfant, acteur de ses apprentissages, et rapport à la connaissance fondée sur un enseignement coopératif. - Mettre en œuvre les techniques d'enseignement de cette pédagogie: expression libre, correspondance entre classes, journal scolaire, plan de travail individuel, fichiers et livrets autocorrectifs, conférences d'élèves ou exposés, décisions coopératives...
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe. - Etre organisé, méthodique, en recherche d'innovations pédagogiques. - Avoir un positionnement institutionnel clair : loyauté, neutralité, laïcité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience professionnelle de 3 ans souhaité - Participer activement aux processus de développement professionnel quant à la pédagogie Freinet
	NOMINATION	Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p><u>Poste à exigences particulières</u> : (passage devant une commission d'entretiens), puis obtention du poste au barème. Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Voir IEN CCPD concerné.	



FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°10-1
	INTITULE DU POSTE	Enseignant exerçant en école bilingue EDIL
	PLACE DU POSTE	Le lieu d'exercice se situe dans une école labellisée EDIL (Enseignements des Disciplines par l'Intégration d'une langue).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'enseignant sur poste fléché EDIL est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de circonscription.
	MISSIONS	– Participer au développement des enseignements bilingues.
	FONCTIONS	– Enseignement des programmes scolaires de la maternelle et de l'élémentaire dans une classe bilingue (à parité horaire en français et en anglais). – Echanges de service pour enseigner en anglais dans un autre classe.
	COMPETENCES	– Compétences linguistiques (niveau minimum B2 du CECRL). – Compétences didactiques dans l'enseignement des disciplines en anglais – Connaissances des modalités d'enseignements bilingues (DNL, CLIL/EMILE, etc.)
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLOMES ou EXPERIENCES REQUISES	– Etre inscrit sur la liste d'aptitude EDIL
	NOMINATION	Affectation à titre définitif.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	– Candidat déjà inscrits sur liste d'aptitude EDIL : envoi d'un courrier de candidature au plus tard le 4 avril par courrier électronique à : ce.edil13@ac-aix-marseille.fr (s/c de l'IEN dont dépend le candidat) Candidats non-inscrits sur liste d'aptitude EDIL : envoi d'un dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et un document de préparation d'une séquence comprenant une séance détaillée d'un enseignement d'une matière réalisé <u>entièrement en anglais</u> au plus tard le 4 avril à : ce.edil13@ac-aix-marseille.fr (s/c de l'IEN dont dépend le candidat)
	MODALITES DE RECRUTEMENT	– Les candidats déjà inscrits sur liste aptitude postulent directement sur un poste fléché EDIL. – Les candidats non-inscrits sur liste d'aptitude EDIL seront convoqués devant une commission d'inscription sur liste d'aptitude entre le mardi 6 avril et le mardi 13 avril L'entretien comprend : – 15 minutes de présentation et d'échanges en anglais – 15 minutes d'échanges avec le jury en français sur des questions de didactique des langues vivantes et de DNL
	CONTACT	Inspectrice en charge de la mission Langues Vivantes : Fabienne Dupin Inspectrice en charge la mission Enseignements Internationaux : Pascale Olive ce.edil13@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°10-2
	INTITULE DU POSTE	Enseignant exerçant en école bilingue DARE-English
	PLACE DU POSTE	Le lieu d'exercice se situe dans une école labellisée DARE English (Disciplines et Apprentissages Réalisés En anglais).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'enseignant sur poste fléché DARE English est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de circonscription.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none">- Participer au développement des enseignements bilingues.-
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none">- Enseignement des programmes scolaires de la maternelle et de l'élémentaire dans une classe bilingue (en français et en anglais).- Echanges de service pour enseigner en anglais dans un autre classe.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none">- Compétences linguistiques (niveau minimum B2 du CECRL).- Compétences didactiques dans l'enseignement des disciplines en anglais- Connaissances des modalités d'enseignements bilingues (DNL, CLIL/EMILE, etc.)
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLOMES ou EXPERIENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none">- Etre inscrit sur la liste d'aptitude DARE-English
	NOMINATION	Affectation à titre définitif.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none">- Candidat déjà inscrits sur liste d'aptitude DARE-English ou certifiés DNL : envoi d'un courrier de candidature au plus tard le 4 avril par courrier électronique à : ce.edil13@ac-aix-marseille.fr (s/c de l'IEN dont dépend le candidat)- Candidats non-inscrits sur liste d'aptitude DARE-English ou non certifiés DNL : envoi d'un dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae au plus tard le 4 avril par courrier électronique à : ce.edil13@ac-aix-marseille.fr (s/c de l'IEN dont dépend le candidat)
	MODALITES DE RECRUTEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Les candidats déjà inscrits sur liste aptitude postulent directement sur un poste fléché DARE-English.- Les candidats non-inscrits sur liste d'aptitude DARE-English seront convoqués devant une commission d'inscription sur liste d'aptitude entre le mardi 6 avril et le mardi 13 avril L'entretien comprend : <ul style="list-style-type: none">- 15 minutes de présentation et d'échanges en anglais- 15 minutes d'échanges avec le jury en français sur des questions de didactique des langues vivantes et de DNL
	CONTACT	Inspectrice en charge de la mission Langues Vivantes Inspectrice en charge la mission Enseignements Internationaux ce.edil13@ac-aix-marseille.fr